



Hospices Civils de Beaune
Centre Hospitalier Philippe le Bon

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

AVENUE GUIGONE DE SALINS. B.P. 40104. 21203 BEAUNE CEDEX. TELEPHONE 03 80 24 44 49. FAX 03 80 24 45 83. Courriel : lst.sec.ifs@ch-beaune.fr

EPREUVES DE SELECTION 2019

FORMATION

EN SOINS INFIRMIERS

CANDIDATS AS/AP

selon l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant
l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme
d'État d'Infirmier

RENTREE : 2 SEPTEMBRE 2019 à 8h

Date limite dépôt dossier : VENDREDI 15 FEVRIER 2019 (cachet de la poste faisant foi)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Selon l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'État d'Infirmier :

PEUVENT SE PRÉSENTER AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

Les candidats âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection.

Les titulaires du **diplôme d'État d'aide-soignant** et du **diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture** justifiant de **3 ans d'exercice en équivalent temps plein**, sous réserve d'avoir réussi un examen d'admission.

L'épreuve de sélection, **d'une durée de deux heures**, est organisée par le directeur de l'institut et soumise au jury de sélection.

Elle consiste en **une analyse écrite de trois situations professionnelles**. Chaque situation fait l'objet d'une question.

Cette épreuve permet d'évaluer l'aptitude à poursuivre la formation notamment les capacités d'écriture, d'analyse, de synthèse et les connaissances numériques.

Les candidats doivent obtenir une note **au moins égale à 15 sur 30** à cette épreuve.

L'épreuve de sélection se déroulera

LE JEUDI 14 MARS 2019

de 14h00 à 16h00

IFSI de BEAUNE
Avenue Guigone de Salins - 21200 Beaune

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription devra être transmis :

↳ soit par courrier à l'adresse suivante :

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
Avenue Guigone de Salins - BP 40104
21203 BEAUNE CEDEX

↳ soit en le remettant au secrétariat de l'IFSI de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, du lundi au vendredi, à l'adresse ci-dessus.

Date limite de dépôt du dossier :
VENDREDI 15 FEVRIER 2019
(cachet de la poste faisant foi)

COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LES CANDIDATS

- La fiche d'inscription à remplir en CARACTERES D'IMPRIMERIE très lisiblement.
- 3 timbres (tarif lettre prioritaire 20 g)
- Une photocopie de votre carte d'identité recto-verso en cours de validité ou de votre passeport en cours de validité.
- ATTENTION : le permis de conduire n'est pas valable-
- Un chèque de 100 € libellé à l'ordre de RR IFSI HC BEAUNE.
- La fiche récapitulative des pièces jointes émargée, accompagnée de :
 - 1- Une copie du Diplôme d'État d'Aide-Soignant ou d'Auxiliaire de Puériculture
 - 2- Un ou plusieurs certificats du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé en qualité d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture correspondant à 3 ans
 - 3- Un *curriculum vitae*
 - 4- Une lettre de motivation

En cas de désistement, les droits d'inscription au concours ne seront pas restitués et de ce fait aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

INFORMATIONS DIVERSES

HEBERGEMENT - RESTAURATION

↳ L'institut de formation en soins infirmiers de Beaune **ne possède pas d'internat**. Un foyer « *jeunes travailleurs* » se trouve à proximité. Il existe de nombreuses offres de location privées.

↳ Possibilité de repas le midi, au self des Hospices Civils de Beaune, au tarif étudiant.
(repas complet : 3.25 euros au 01/08/2015).

CONDITIONS MEDICALES

L'admission définitive dans un institut de formation est subordonnée à la production :

- ⇒ **Au plus tard le premier jour de la rentrée**, d'un certificat établi par un médecin agréé ARS (liste sur site internet de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté) attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication psychique et psychologique à l'exercice de la profession,
- ⇒ Au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un **certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France**.

Sont obligatoires les vaccinations par le BCG (1 seul BCG obligatoire) contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, l'hépatite B, conformément à l'article 3111-4 du code de Santé Publique, le résultat d'une IDR (intra dermo-réaction) datant de moins de 3 mois par rapport à la date d'entrée en formation.

Concernant l'hépatite B, l'arrêté du 2 août 2013 fixe les conditions d'immunisation des personnels visés à l'article L 3111-4 du code de la Santé Publique et la liste des élèves et étudiants des professions de santé. Aucune dérogation n'est possible à l'obligation vaccinale pour les élèves et étudiants souhaitant s'engager dans des formations médicales, pharmaceutiques et paramédicales. Aussi, une contre-indication à la vaccination contre l'hépatite B correspond de fait à une inaptitude à une orientation vers les professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales.

Il faut 6 mois pour un cycle complet de vaccinations.

Par conséquent, il est impératif de vérifier vos vaccinations (ou de les faire réaliser) lors de votre inscription (ne pas attendre la publication des résultats du concours).

COUT DE LA FORMATION

Les candidats doivent se renseigner auprès de leur employeur sur les modalités de prise en charge des coûts de formation (8000 € par an pour la rentrée 2019).

Il faut envisager :

- ↳ **Droits annuels d'inscription** : le montant est fixé annuellement par arrêté du ministère chargé de l'enseignement supérieur (170 € pour 2018/2019)
- ↳ **Achat de 5 tenues de stage** (fournies par le Centre Hospitalier de Beaune - environ 55 €)
- ↳ **CVEC** : 90 € pour 2018/2019

AIDE A LA FORMATION

Selon l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, il est prévu :

- **des indemnités de frais de transport des étudiants infirmiers** pour se rendre sur les lieux de stages
- **une indemnité de stage** fixée par semaine et par année de formation :
 - 28 € en 1^{ère} Année
 - 38 € en 2^{ème} Année
 - 50 € en 3^{ème} Année

AIDES FINANCIERES

Les possibilités d'aide financière sont les suivantes :

1) POUR LES CANDIDATS AYANT UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Se renseigner auprès du **directeur de son établissement**, sans attendre les résultats, de la possible éventualité d'effectuer une demande de congé individuel de formation ou d'obtenir une promotion professionnelle (ex : d'organismes de prise en charge : ANFH, FONGECIF).

2) POUR LES CANDIDATS de MOINS DE 26 ANS

Il vous est conseillé de vous adresser à la **MISSION LOCALE** : 03.80.24.93.65
Adresse : 6 bis Avenue Guigone de Salins - 21200 BEAUNE
qui vous renseignera précisément sur les aides possibles.

3) POSSIBILITE DE FAIRE UN PRET ETUDIANT auprès d'une BANQUE



Hospices Civils de Beaune

Centre Hospitalier Philippe le Bon

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

AVENUE GUIGONE DE SALINS. B.P. 40104. 21203 BEAUNE CEDEX. TELEPHONE 03 80 24 44 49. FAX 03 80 24 45 83. Courriel : lst.sec.ifsi@ch-beaune.fr

Annexe

FICHE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION 2019 FORMATION EN SOINS INFIRMIERS CANDIDATS AS/AP

ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES IMPERATIVEMENT

Mme M.

NOM de famille : Prénoms :

NOM d'usage :

Date et lieu de naissance :

Département : Numéro département. :

Sexe : féminin masculin

Nationalité :

Situation :

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Concubinage Veuf(ve) Divorcé(e)

Adresse :

N° de téléphone :

Domicile : Portable :

Adresse mail :

SITUATION AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

✓ Activité professionnelle : OUI NON

Si oui, laquelle :

✓ Demandeur d'emploi : OUI NON

Si oui, n° d'identifiant :

✓ Autres :

✓ Diplôme de l'enseignement supérieur : OUI NON

Si oui, lequel :

ATTESTATION / CNIL

Je soussigné (e) Nom : Prénom :

Accepte

N'accepte pas

Que mes résultats aux épreuves de sélection à l'entrée à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Beaune soient publiés sur le site internet de l'IFSI des Hospices Civils de Beaune.

recto/verso

FICHE RECAPITULATIVE DES PIECES A FOURNIR

<input type="checkbox"/>	Fiche d'inscription (au recto) complétée
<input type="checkbox"/>	Photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Copie du Diplôme d'État d'Aide-Soignant ou d'Auxiliaire de Puériculture
<input type="checkbox"/>	Certificats de travail attestant de 3 années d'activité
<input type="checkbox"/>	<i>Curriculum Vitae</i>
<input type="checkbox"/>	Lettre de motivation à entrer en formation et à exercer le métier d'infirmier
<input type="checkbox"/>	Attestation / CNIL (au recto) complétée
<input type="checkbox"/>	Chèque de 100 € à l'ordre de RR IFSI HC BEAUNE
<input type="checkbox"/>	3 timbres au tarif lettre prioritaire 20 g

Je soussigné(e) _____

atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A : _____ Date : _____

Signature :

DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER : VENDREDI 15 FEVRIER 2019

(cachet de la poste faisant foi)

✉ TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE